Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

DIRECTIVE 92/49/CEE DU CONSEIL

du 18 juin 1992

portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant l'assurance directe autre que l'assurance sur la vie et modifiant les directives 73/239/CEE et 88/357/CEE (troisième directive «assurance non vie»)

(JO L 228 du 11.8.1992, p. 1)

abrogée par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009	L 335	1	17.12.2009

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1992L0049:20080321:FR:PDF